



Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi)

## 75ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

### Déclaration de l'ACAT-Burundi

10 décembre 2023

En cette journée mondiale des droits de l'homme, célébrée tous les 10 décembre qui, correspond à l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme le 10 décembre 1948, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi) voudrait saisir de cette occasion pour réitérer son appel aux autorités burundaises pour œuvrer à la protection des droits humains et à la promotion des valeurs d'égalité, de libertés fondamentales et de justice, des principes véhiculés par la déclaration depuis 75 ans.

En effet, le Burundi reste entièrement engagé par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et d'autres instruments internationaux de protection des droits humains qui en découlent car, la constitution du Burundi du 7 juin 2018 reconnaît en son article 19 que tous les droits et devoirs sont garantis par les mécanismes internationaux ratifiés font partis intégrants de la constitution.

Cependant, ACAT-Burundi déplore que cette commémoration arrive au moment où il se remarque toujours des violations des droits humains récurrents dans un contexte d'impunité au Burundi. Malgré quelques avancées, il se remarque toujours un environnement hostile à la promotion des droits humains.

Les organisations indépendantes de la société civile dont ACAT-Burundi sont toujours frappées par des mesures d'interdiction de travailler au Burundi et douze acteurs de la société civile et des journalistes ont été condamnés injustement à en février 2021 injustement suite à leur activisme pour le respect des droits humains au Burundi.

L'espace civique est toujours verrouillé, les activistes des droits humains et les journalistes sont toujours menacés et arrêtés à l'image de la journaliste Floriane Irangabiye, condamnée en appel à une peine de 10 ans de prison le 2 mai 2023 pour son travail à la radio en ligne, « **IGICANIRO** »<sup>1</sup>, animée à partir de l'extérieur du pays et de la syndicaliste Emilienne Sibomana condamnée à 5 ans de prison pour avoir dénoncé un cas de violence sexuelle.

ACAT-Burundi est préoccupée par l'impunité qui continue à prévaloir pour les cas de violations des droits humains, selon des organisations de défense des droits de l'homme qui rapportent régulièrement des cas d'exécutions extra-judiciaires, de disparitions forcées, d'enlèvements, torture, les détentions illégales et arbitraires et les violences basées sur le genre dont les auteurs

---

<sup>1</sup> <https://www.youtube.com/channel/UCecMZHnWcxXeIN8dB1UoEWw>



## Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-Burundi)

sont des agents de l'administration et des Imbonarakure qui sont connus ou ont été dénoncés ce qui conduit à la commission de nouvelles infractions.

ACAT-Burundi déplore en outre la pratique de l'administration d'enterrer de manière immédiate les cadavres découverts ici et là dans la nature, ce qui ne permet pas l'identification et les enquêtes judiciaires et porte atteinte à la dignité des familles des victimes qui ne peuvent pas enterrer les leurs et observer le deuil comme le veut la coutume burundaise.

A titre illustratif, ACAT-Burundi a documenté pour la période d'août 2022 à novembre 2023 des cas de violations des droits humains suivants : 251 cas d'assassinats, 643 cas d'arrestations arbitraires et 88 cas de torture.

ACAT-Burundi demeure préoccupée par le taux élevé de surpopulation carcérale atteignant plus de 300 % et les mauvaises conditions de détention, notamment l'insuffisance des denrées alimentaires, des soins de santé appropriés et des cas de discrimination et de mauvais traitements infligés surtout aux prisonniers politiques. Un grand nombre de personnes privées de liberté sont en attente de jugement ce qui démontre des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire burundais.

ACAT-Burundi considère que le Burundi ne pourra pas arriver à un développement durable sans le respect et la promotion des droits humains telle prescrite par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

De ce qui précède, ACAT-Burundi demande au gouvernement du Burundi de :

- Respecter les droits de la personne humaine et faire cesser les violations récurrentes des droits imputables à certains agents de l'Etat en charge de l'ordre et de la sécurité opérant en connivence avec la jeunesse Imbonerakure,
- Mettre un terme aux poursuites et abandonner les charges prononcées à l'encontre des défenseurs des droits humains et des journalistes du fait de l'exercice légitime de leur action,
- Libérer les prisonniers détenus sans titre et de manière arbitraire et mettre un terme au recours systématique à la détention afin de lutter contre la surpopulation carcérale et garantir l'accès aux soins et à alimentation de qualité et de quantité suffisante.

